



VOS SERVICES AU QUOTIDIEN ESPÈCES

Versements

Le versement d'espèces consiste à remettre des billets et/ou de pièces ayant cours légal au Grand-Duché de Luxembourg, à destination de votre Compte.

Vous (ou Co-Titulaire ou Mandataire) pouvez verser ces espèces sur votre Compte, dans certains DAB POST en vous identifiant au moyen de votre Carte ou auprès d'un Point de Vente ou dans certaines agences de Raiffeisen.

Selon le cas, une pièce d'identité valable ou un autre moyen d'identification peut être exigé lors du versement d'espèces sur votre Compte. POST Finance se réserve le droit d'exiger la signature d'un Formulaire indiquant l'origine des fonds et d'exiger la présentation de documents concernant l'origine des fonds lors du versement d'espèces.

Tout versement sur votre Compte (ou versements morcelés équivalents) égal ou supérieur à 10.000 euros doit obligatoirement être accompagné d'un document prouvant l'origine économique des fonds (ex : contrat, acte, facture, extrait bancaire...). A défaut d'une telle justification, POST Finance se réserve le droit de refuser l'acceptation du versement.

Vous recevez une quittance reprenant toutes les données de la transaction.

Les versements sont soumis à tarification telle que définie dans la Liste de Prix.

POST Finance se réserve également le droit de refuser un versement d'espèces.

Si vous êtes un Consommateur

Lorsque des espèces sont versées sur votre Compte en euros, POST Finance mettra à disposition et attribuera une date de valeur au montant versé immédiatement.

Si vous êtes un professionnel

Lorsque des espèces sont versées sur votre Compte en euros, POST Finance mettra à disposition et attribuera une date de valeur au montant versé au plus tard le Jour Ouvré suivant celui de la réception des fonds.

Retraits

Le retrait d'espèces consiste à retirer des billets et/ou des pièces d'un Compte, dans un DAB ou dans un Point de Vente.

Vous ne pouvez effectuer des retraits que si vous êtes Titulaire, Co-Titulaire ou Mandataire du Compte.

Les retraits sont soumis à tarification, telle que définie dans la Liste de Prix.

Tout retrait dans un Point de Vente est limité à dix mille (10.000) euros.

POST Finance se réserve le droit de refuser un retrait d'espèces qui lui semblerait non conforme au Contrat.